

Valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux accords internationaux (annexe 2)

Champ d'applica- tion	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	en dessous de 100'000 ¹	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 300'000
Procédure sur invitation	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

¹ Pour les cantons ayant adhéré à l'AIMP révisé (AIMP 2019), c'est la mention "en dessous de 150'000" qui est valable dorénavant.